

M. Taylor: Leurs droits sont garantis là-bas!

M. Stollery: J'estime que la population canadienne—le député me dit que je devrais avoir honte. Pourquoi devrais-je avoir honte d'informer le public de l'endroit où le principal porte-parole du parti conservateur s'est rendu après avoir prononcé son discours? Il n'a pas honte d'avoir été en Afrique du Sud, ou aurait-il honte? Pour étudier les droits de la personne, oui. Pour étudier la charte des droits de la personne de l'Afrique du Sud. Monsieur l'Orateur, c'est une façon de se désengager.

M. Taylor: Mais vous acceptez bien qu'ils s'engagent, n'est-ce pas?

M. Stollery: Je crois que le public canadien a bien le droit de se demander pourquoi les conservateurs redoutent de bâtir l'avenir. Pourquoi n'osent-ils pas faire violence à l'égoïsme provincial dans l'intérêt général? Pourquoi sont-ils en faveur des droits de la personne, pourquoi veulent-ils une charte des droits renforcée mais en y ajoutant des conditions qui bloquent tout progrès? Comment les conservateurs peuvent-ils dire qu'ils veulent parler d'économie et bloquer ensuite pendant des semaines leur propre amendement? Pourquoi pendant des jours ont-ils pris la Chambre en otage en réduisant au silence les députés?

M. Taylor: Pour faire échec à la clôture.

Une voix: Article 75C du Règlement.

M. Stollery: Pourquoi sont-ils si amers?

M. Taylor: Nous n'aimons pas la dictature.

M. Stollery: Nous connaissons bien le député de Simcoe-Sud (M. Stewart). Il siège là-bas et il est présent ce soir. Il nous a dit pourquoi il était contre. Il hait le français. Je suppose qu'il parlait au nom d'un petit groupe . . .

M. Taylor: Une autre mauvaise interprétation.

M. Stollery: . . . et non pas au nom de la majorité de nos vis-à-vis.

M. Taylor: Pourquoi ne pas dire la vérité une fois pour toutes? C'est encore dénaturer les faits.

M. Stewart: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) invoque le Règlement.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je mets au défi le député d'en face et lui demande de s'excuser. A aucun moment de mon discours, je n'ai parlé de «haine» à l'endroit des Canadiens français. J'exige que le député se comporte en gentilhomme et me fasse des excuses dans cette Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il est très difficile de trouver là motif à un rappel au Règlement. Après avoir lu le compte rendu du débat de ce soir, le député voudra peut-être soulever la question de privilège, mais il ne peut certainement pas invoquer le Règlement à ce sujet. La parole est au député de Spadina.

La constitution

Des voix: Non, non!

M. Stollery: Merci, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Stewart: Une question de privilège?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) soulève la question de privilège.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, l'accusation que le député vient de porter contre moi est antiparlementaire vu qu'il a employé le mot «haïr» à mon sujet. Comme député, je ne hais personne et c'est ce que j'enseigne à mes enfants. Si le député d'en face avec sa diatribe . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je le répète vous avez fait votre mise au point et cela devrait suffire. Je pense que c'est maintenant bien clair.

Des voix: Non, non!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de Spadina (M. Stollery) a fait part de ses opinions. Le député de l'autre côté a rétorqué et je pense que la présidence l'a bien entendu.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a menti.

Des voix: Règlement!

Des voix: Retirez vos paroles!

M. Taylor: Il a tout à fait dénaturé les faits et il a été impoli.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. J'écouterai le député de Bow River (M. Taylor) s'expliquer sur un fait personnel, mais s'il veut porter des accusations comme celles que je viens d'entendre et déclarer que le député de Spadina a menti, je lui signale que le terme qu'il a employé est antiparlementaire; je l'écouterai cependant s'il veut soulever la question de privilège.

M. Taylor: Bien, monsieur l'Orateur, je soulève alors la question de privilège, car le député de Spadina (M. Stollery) a dit que le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) avait dit qu'il haïssait les Français. Le député de Simcoe-Sud n'a rien dit de tel. J'ai entendu son discours. Il n'a pas dit cela, ni rien qui y ressemble.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Cela ressemble fort à une argumentation. Un député répète ce qu'un autre dit. Où voulez-vous que la présidence se situe dans ce débat?

Des voix: C'est consigné au compte rendu.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Simcoe-Sud a dit à la Chambre qu'il n'avait pas dit cela. Nous attendons maintenant la réaction du député de Spadina. S'il veut rétracter ses paroles, la présidence et les députés l'accepteront. Sinon, le député de Simcoe-Sud pourrait peut-être à la prochaine séance, quand M^{me} le Président, occupera le fauteuil, faire valoir ses raisons de soulever la question de privilège.